

Mairie de GADANCOURT

12, place de l'Eglise
95450 GADANCOURT



Compte rendu du conseil Municipal du 12 décembre 2008

Convocation le 8 décembre 2008

L'an deux mil huit, le douze décembre, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à 21 heures, à la Mairie de Gadancourt.

Présents : M. Noury, Mesdames de Meaux et Raffalli, MM Chavanne, Dieuset, Rackelboom.

Absents excusés : M. Brénac donnant pouvoir à Mme de Meaux
M. Ricci donnant pouvoir à M. Chavanne.

Mme Raffalli est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Approbation du PV de la réunion du 2 octobre 2008
- Décision modificative suite à versement de l'Agence de l'Eau
- Classement aux Monuments Historiques de la Cloche de l'Eglise
- Retrait de la Commune du syndicat S.I.T.E.V.
- Délivrance des copies du Plan Cadastral
- Biens présumés sans maître (succession Hivernel)
- Réseaux R.P.V., eau, téléphone, EDF, Gaz
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal de réunion du 2 octobre 2008

Après lecture à l'assemblée du procès-verbal du conseil municipal du 2 octobre 2008 par M. le Maire, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Décision modificative suite à versement de l'Agence de l'Eau

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a reçu de l'Agence de l'Eau Seine Normandie 2.633 € qui sont à reverser au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome.

Les crédits n'ayant pas été prévus, une décision modificative est donc proposée : un versement depuis l'article n°61523 – Entretien de voies et réseaux vers l'article 6748 – Autres subventions exceptionnelles.

Le Conseil Municipal, après délibération,
VOTE à l'unanimité des membres présents ces écritures.

Classement aux Monuments Historiques de la Cloche de l'Eglise

Monsieur Régis SINGER, Campanologue, est venu inspecter la Cloche de l'Eglise de Gadancourt, fondue en 1638 par Nicolas Leclerc à Pontoise, en vue du classement aux Monuments Historiques en novembre 2005.

Une délibération pour demande de classement aux Monuments Historiques avait été faite, mais depuis M. SINGER n'avait plus donné de nouvelles.
Après l'avoir contacté, M. SINGER a demandé que le nouveau Conseil Municipal délibère sur ce sujet. Dès réception de cette délibération, notre dossier sera présenté en commission.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le classement de la cloche de l'église de Gadancourt aux Monuments Historiques

Retrait de communes du S.I.T.E.V.

Monsieur le Maire présente un courrier du SITEV qui a voté le 30 septembre 2008 le retrait des communes d'Ableiges, Avernoes, Bréançon, Brignancourt, Chars, Charmont, Commeny, Epias-Rhus, Frémainville, Frémécourt, Gadancourt, Gouzangrez, Grisy-les-Plâtres, Guiry-en-Vexin, Haravilliers, le Heaulme, Ménouville, Moussy, le Perchay, Santeuil, Théméricourt, Theuville, Us, Vallangoujard et Vigny.
Il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis sur ces retraits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
ACCEPTE à l'unanimité le retrait des communes d'Ableiges, Avernoes, Bréançon, Brignancourt, Chars, Charmont, Commeny, Epias-Rhus, Frémainville, Frémécourt, Gadancourt, Gouzangrez, Grisy-les-Plâtres, Guiry-en-Vexin, Haravilliers, le Heaulme, Ménouville, Moussy, le Perchay, Santeuil, Théméricourt, Theuville, Us, Vallangoujard et Vigny du SITEV.

Délivrance des copies du Plan Cadastral

Les communes étant autorisées à délivrer des copies du plan cadastral,
M. le Maire soumet au vote l'autorisation de faire payer toute délivrance de copie du plan cadastral. Les Membres du Conseil acceptent ce principe et décide que le prix sera d'0,18 € la page A4.

Biens présumés sans maître (succession Hivernel)

Monsieur le Maire demande l'autorisation de réunir la Commission Communale des Impôts Directs et le géomètre du cadastre dans le but de constater que les parcelles :

- B 31
- B 140

Emanant de la succession Hivernel sont des biens présumés sans maître.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents
AUTORISE Monsieur le Maire à réunir ladite commission et le géomètre.

Réseaux R.P.V. E. au Téléphone, EDF, Gaz

Depuis les lois SRU et UH de 2000 et 2003, la commune peut mettre le raccordement à usage individuel à la charge du constructeur, dans une limite de 100 mètres.
Néanmoins, la loi impose que ce raccordement individuel soit dimensionné pour répondre aux seuls besoins de l'opération et ne doit en aucun cas être destiné à desservir d'autres constructions existantes ou futures.
L'évolution du cadre législatif et réglementaire conduit désormais à différencier précisément l'extension du réseau avec renforcement éventuel du branchement, l'ensemble constituant le raccordement.

Ce cadre réglementaire impose maintenant à la collectivité de prendre en charge la contribution aux coûts d'extension et/ou de renforcement des travaux.

L'instauration de la Participation aux Voies et Réseaux autorise la commune à mettre à la charge des propriétaires fonciers les coûts de constructions des voies nouvelles, de l'aménagement des voies existantes ainsi que les coûts d'établissement ou d'adaptation des réseaux qui leurs sont associés afin de permettre l'implantation de nouvelles constructions.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

DECIDE d'instituer sur l'ensemble du territoire communal la participation pour le financement des voiries et réseaux publics.

Questions diverses

- **Défibrillateur**

Le défibrillateur est arrivé, une note d'information sera délivrée aux habitants sur son installation et les personnes formées à ce jour sur son utilisation.

Une formation de premier secours délivrée par les pompiers de Vigny sera proposée aux habitants.

- **Cimetière**

La secrétaire de mairie a suivi une formation sur la réglementation des cimetières. Il est apparu que le règlement du cimetière de Gadancourt est à revoir.

Par ailleurs, une procédure de constat d'abandon va être lancée en 2009. Pour suivre les étapes de cette procédure, il est créé une commission composée de : Monsieur le Maire, Madame la Secrétaire de Mairie, Messieurs Christophe DIEUSET et Jean RACKELBOOM.

- **Mur du Cimetière**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la subvention pour la réfection du mur du cimetière a été accordée par le PNR à hauteur de 70% du montant des travaux HT.

Toutefois il faut attendre la notification de la validation des crédits par la Région Ile de France pour pouvoir ordonner les travaux.

Emploi communal :

Le conseil autorise Monsieur le Maire à rechercher un employé d'entretien de la commune pour 5 heures par semaine ; soit par une embauche, soit par l'intermédiaire d'une association.

- **Bulletin municipal**

M. le Maire soumet au Conseil l'idée de créer une publication « Bulletin municipal » informant les habitants des actions et activités de la municipalité. Le Conseil en accepte le principe et propose sa participation.

- **Vœux du Maire**

Les vœux de Monsieur le Maire seront présentés le dimanche 18 janvier 2009 au Restaurant du Golf à 17H.30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 50.

Les Conseillers Municipaux

Le Maire